

*Confédération Sportive Internationale du Travail
International Labour Sports Confederation*



Commission Technique de Volley-Ball Volley-Ball Technical Commission

**VOLLEY-BALL INDOOR REGULATIONS
REGLEMENT VOLLEY-BALL INDOOR**



Version Anglaise / English version

Period 2005/2008 :

president : M. Wolfgang BOEHM (ASKOE - Autriche/Austria) : wab@allso.at

secretary : M. Jose APARICIO (INATEL - Portugal) : japaricio@inatel.pt

in charge of Beach-Volley : M. Thierry DELONCHAMP : FSGT (France) : international@fsgt.org



PREAMBULE

- This regulation refers to the CSIT Championships and Technical Commissions' general regulations adopted at the CSIT General Assembly in Vantaa in 2003 and amended at the Congress of Marseilles in 2005. It cannot derogate from them.
- All activities of the CSIT, including its championships, are reserved to the members of the CSIT Unions, and to the observers and members of the international Confederations with whom the CSIT has signed cooperation agreements according to rules laid down by the CSIT General Regulation : COPADET (Hemisphere) / BAWS (Balkan region) and OSTA (Central Africa).
- The CSIT Sporting activities (championships, training, tournaments, rallies, etc.) are organised under the responsibility of Technical Commissions by discipline.
- The Technical Committees are composed of one representative from each CSIT Union participating in the sport. They elect their own president and a secretary for 3 years depending on conditions shown in the General Regulations.

1. General Provisions

- 1.1. CSIT and COPADET associate members (Unions) shall be committed by rotation to set up the "CSIT volley-ball championships".
- 1.2. Both Senior and Junior volley-ball championships shall take place every 2 years : Senior category championship shall take place on even years. Junior category championship shall take place on odd years.
- 1.3. The Technical Commission can decide to organize unofficial Volleyball activities (mixed Volleyball, Green Volley, Mini-volley, etc.) and establish the relevant participation rules, recommended by CSIT and given by the same Statute.
- 1.4. All championships shall take place only if there will be a minimum of 4 participants (associate members).

2. Participation and championships organization

- 2.1. Each Union can bring one male team and one female team and the participant delegation should be represented by a Union officer.

Each participant team shall not have more than **15 members**:

- 1 manager
- 1 referee
- 1 coach
- 12 players maximum

Each team must participate with a referee. The Union which does not respect this rule should pay a daily amount of € 34 (to cover the expenses for substituting the missing referee) to the organizer Union in charge the championship.



- 2.2. The organizer Union shall take charge of the following issues:
- full board accommodation for all participants
 - transportation of teams from their hotels to the sport facilities, only if the distance is more than 1 kilometer.
 - Providing qualified sport facilities including cloakrooms and showers
 - volley balls for official matches and training
 - Medical assistance
 - Purchase of medals
 - Meeting rooms for Technical Commissions works
 - Language translation services (translators, interpreters)
 - Advertising and special equipments
- 2.3. Every participant Union shall pay to the organizer Union :
- a maximum amount of € 34.00 per day per person for the whole duration of the stay (number of nights refers) for every member of the official delegation
 - a participation fee of € 9.00 for every member of the official delegation
- By the time of issuing of the provisional application forms, the organizer Union can collect an advance payment of 50% of the total amount to be paid by the participating Union.
- 2.4. Travel costs and special services shall be paid by delegation which applied for.
- 2.5. Additional persons accompanying their respective delegations shall pay a special daily fee which has been established by the organizer Union.

3. Accreditation / Membership card

- 3.1. Each player must present his valid personal Union's membership card.
- 3.2. The Union's membership card must include the following information: Name, surname, age, photograph, association, personal signature.
- 3.3. Every player and technical staff member must present an official identity card if requested.
- 3.4. Membership and identity cards must be available at the sports hall.

4. Referee Committee

- 4.1. Qualified referees and officially registered only shall be admitted to supervise the matches (see CSIT Championships Rules, Sect III § 4).
- 4.2. The referees are not allowed to assume another position within their own delegation.
- 4.3. The Organizing Committee shall provide line judges, score table judges and necessary operating material for referees .
- 4.4. The “Referee committee” is composed of:
- the CSIT Technical Commission's President
 - the CSIT Technical Commission's Secretary
 - a referee drawn by lot among referees of participating Unions
 - the person responsible for appointing referees (for secretariat purposes)



- 4.5. The Referee Committee's duties are:
- Checking the technical status of referees and their Union's card.
 - technical assessment on the ground
 - Appointment of referees for matches

5. Appeal Committee

- 5.1. The Appeals Committee is composed of:
- the CSIT Technical Commission's President
 - the CSIT Technical Commission's Secretary
 - A person among the participating Unions. Such member shall not participate in the appeals in which his own Union would be involved.
- 5.2. The functions of the Appeals Committee are listed in the rules governing the organisation of championships CSIT III - 2.3

6. Awards

- 6.1. The first 3 teams will be awarded a medal with ribbon. These medals should be at least 60 millimeters in diameter and 2.5 millimeters wide. The date and venue of the championship will appear on one side of the coin.
- Each team will receive no more than 14 medals (players, coach, technical manager), plus one for the head of delegation.
- 6.2. Regulations for the award medals:
- | | |
|------------------|---------------------------------------|
| Team ranked 1st: | Gold Medal / Champion CSIT Volleyball |
| Team ranked 2nd: | Silver Medal CSIT Volleyball |
| Team ranked 3rd: | Bronze Medal CSIT Volleyball |
- 6.3. Each of the other teams will receive 1 souvenir medal per person (14 medals maximum) plus one for the head of delegation. These medals will have a diameter of at least 50 millimeters. One side of each coin will have to include the logo of the CSIT, the other side will have to include the date and venue of the championship.
- 6.4. Each referee will receive a souvenir medal (same characteristics as those described above - § 6.3)
- 6.5. The Union organizer can - if it wishes - provide rewards or other commemorative souvenirs of the event, not counting those mentioned in this article.

7. Technical Commission meeting

- 7.1. The Technical Commission meets annually during the championship. The meeting is prepared in advance by the president and secretary of the Commission. A summons containing the date and agenda will be sent to all Unions at least 3 months ahead of schedule.
- 7.2. The above meeting shall designate the associate Unions which would organize the Championships for the next years.



- 7.3. The president and secretary of the Technical Committee may convene additional meetings during the championship whenever necessary to take decisions.
- 7.4. At the end of the championship, the leader of the organizer Union will provide the Chairman of the Technical Commission all documents relating thereto (composition of participating teams, report, results, minutes ...)

CHAMPIONSHIP ORGANIZATION

- I. The championship will not last more than 5 days on the spot, plus 2 days for travel (day of arrival, day of departure).
- II. During the championship, each team will play at least 4 games and will not play more than 2 games per day.
- III. No team would play 2 consecutive games without an interval of at least 3 hours between them.
- IV. **Age Groups:**
 - Junior Championship: can involve players aged over 18 and under 21 years (the date of commencement of the championship).
 - Senior Championship: can involve players aged 21 or more players; the junior category are accepted.
- V. **Formulas sports championship**
 - V.1. With 5 or fewer participating teams, the competition will take place in the form or championship in two phases (return).
 - V.2. With 6 teams participating, the competition will take place in the form of a championship in a single round.
 - V.3. If the participating teams are more than 12, it is possible to divide the teams into two separate levels.
 - V.4. FIVB volleyball rules are applied to all matches.
 - V.5. The matches are played in 5 sets maximum (3 sets winners).
- VI. **Rules for championships held in pools:**
 - VI.1. The unions involved will be divided into pools according to their ranking obtained at the last championship in their class :
 - the first classified will be placed in Pool A
 - the second will be classified placed in Pool B
 - the third classified will be placed in Pool B
 - the fourth ranked will be placed in Pool C
 - ... and so on (coil system)

A	B
1	2
4	3
5	6



VI.2. If necessary, the distribution of the participating teams for the first time will be determined by draw of lots.

VI.3. Championship with 7 teams

- Two pools respectively of 3 and 4 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Semi-finals: the first ranked team of each pool plays against the one ranked second in the other pool;
- Finals: the winners of the semi-finals play against each other;
- Places 3 and 4: the losers of the semi-finals play against each other;
- Places 5/6/7: teams ranked 3rd in each pool play against the team ranked 4th of the pool of 4 teams.
- 16 matches in total.

VI.4. Championship with 8 teams

- Two pools of 4 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Semi-finals: the first ranked team of each pool meet the one ranked second in the other pool;
- Finals: the winners of the semi-finals play against each other;
- Places 3 and 4: the losers of the semi-finals play against each other;
- Places 5 to 8: the third ranked team of each pool plays against the one ranked fourth of the other pool;
- 20 matches in total.

VI.5. Championship with 9 teams

- Two pools respectively of 4 and 5 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Semi-finals: the first ranked team of each pool plays against the one ranked second of the other pool;
- Finals: the winners of the semi-finals play against each other;
- Places 3 and 4: the losers of the semi-finals play against each other;
- Places 5 to 8: the third ranked team of each pool plays against the one ranked fourth of the other pool;
- The team ranked fifth of its pool expire at the 9th place;
- 24 matches in total.

VI.6. Championship with 10 teams

- Two pools of 5 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Semi-finals: the first ranked team of each pool plays against the one ranked second in the other pool;
- Finals: the winners of the semi-finals play against each other
- Places 3 and 4: the losers of the semi-finals play against each other
- Places 5 to 10: the third ranked team of each pool plays against the fourth of the other pool
- Either 29 matches in total.



VI.7. Championship with 11 teams

- Two pools of 4 teams and one pool of 3 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Places 1/2/3: the winners of each pool play against each other within a final pool of 3 teams;
- Places 4/5/6: the teams ranked second in each pool play against each other within a pool of 3 teams;
- Places 7/8/9: the teams ranked third in each pool play against each other within a pool of 3 teams;
- Places 10/11: the two teams ranked fourth in the initial round play against each other
- 25 matches in total.

VI.8. Championship with 12 teams

- Three pools of 4 teams in a single round (each team plays against the others once);
- Places 1/2/3: the winners of each pool play against each other within a final pool of 3 teams;
- Places 4/5/6: the teams ranked second in each pool play against each other within a pool of 3 teams;
- Places 7/8/9: the teams ranked third in each pool play against each other within a pool of 3 teams;
- Places 10/11/12: the teams ranked fourth in each pool play against each other within a pool of 3 teams;
- 30 matches in total.

VII. An official matches' sheet (two copies) will be used for all matches

VIII. Well placed billboards shall be installed inside the Sports hall(s) and possibly, in all places of accommodation.

IX. Rules for drafting rankings :

- The victory is worth 2 points / defeat is 1 point;
- The team winner is the one with the maximum number of points;
- In the event of equal points, the rule is the : best difference between sets won and lost.
- In the case of a tie between sets won and sets lost, the rule is : the best quotient sets earned on sets lost.
- In case of equal quotient sets, the rule is : the best quotient points earned on points lost.

X. A meeting of referees will be held before the beginning of the championship and if possible, every day of competition before the start of matches.

XI. In case of any rule not defined in this document, you must refer to the Regulations and Statutes of the CSIT



*Confédération Sportive Internationale du Travail
International Labour Sports Confederation*



Commission Technique de Volley-Ball Volley-Ball Technical Commission

REGLEMENT VOLLEY-BALL EN SALLE
VOLLEY-BALL INDOOR REGULATIONS



Version Française / French version

Période 2005/2008 :

président : M. Wolfgang BOEHM (ASKOE - Autriche/Austria) : wab@allso.at

secrétaire : M. Jose APARICIO (INATEL - Portugal) : japaricio@inatel.pt

chargé du Beach-Volley : M. Thierry DELONCHAMP : FSGT (France) : international@fsgt.org



PREAMBULE

- Le présent règlement se réfère au règlement général des Championnats et Commissions Techniques de la CSIT adopté lors de l' AG CSIT à Vantaa en 2003 et modifié lors du Congrès de Marseille en 2005. Il ne peut y déroger.
- L'ensemble des activités de la CSIT, notamment ses championnats, sont ouverts aux Unions membres de la CSIT, aux membres observateurs et aux membres des Confédérations internationales avec lesquelles la CSIT a signé des accords de coopération selon modalités fixées par le règlement général CSIT : COPADET (Continent américain) / BAWA (région des Balkans) et OSTA (Afrique centrale).
- Les Activités sportives de la CSIT (championnats, formations, tournois, rassemblements, etc.) sont organisées sous la responsabilité de Commissions Techniques par sport.
- Les Commissions Techniques sont composées d'un représentant par Union CSIT participant à la discipline sportive concernée. Elles élisent en leur sein un président(e) et un secrétaire pour 3 ans selon modalités indiquées dans le règlement général.

1. Dispositions générales

- 1.1. Les Unions membres de la CSIT et de la COPADET sont désignées par rotation pour organiser les championnats de volleyball de la CSIT.
- 1.2. Les championnats seniors et juniors de volleyball ont lieu tous les 2 ans en alternance :
 - catégorie seniors : les années paires
 - catégorie juniors : les années impaires
- 1.3. La Commission Technique peut décider d'organiser des activités non officielles de volleyball (volley-ball mixte, green volley, mini-volley etc.) et établir des règles appropriées de participation, recommandées par CSIT et données par le même statut.
- 1.4. Tous les championnats seront organisés seulement s'il y a au minimum 4 Unions participantes.

2. Participation et Organisation des Championnats

- 2.1. Chaque union peut inscrire une équipe masculine et une équipe féminine maximum et la délégation participante devra être représentée par un dirigeant de l'Union inscrite.

Chaque équipe sera constituée au maximum de **15 membres** comme suit :

- 1 manager,
- 1 entraîneur,
- 1 arbitre,
- 12 joueurs maximum

Chaque équipe doit fournir un arbitre. L'union qui ne respecte pas cette règle doit payer le montant de 34 € par jour (pour couvrir les dépenses nécessaires au remplacement de l'arbitre absent) qui seront encaissés par l'union responsable de l'organisation des championnats de volley-ball.

- 2.2. L'union organisatrice des championnats aura à sa charge les coûts suivants :



- Repas et hébergement pour tous les participants
- Transport des équipes de leurs hébergements aux lieux des compétitions (seulement si cette distance est supérieure à 1 kilomètre)
- Salle de sport aux normes, avec vestiaires et douches
- Ballons de matches et d'échauffement
- Assistance médicale
- Achat des médailles
- Salles de réunion pour le travail des commissions
- Services de traduction (traducteurs, interprètes)
- Publicité et équipements spéciaux

- 2.3. Chaque Union doit payer à l'Union organisatrice :
- un montant maximal de 34.00 € par jour et par personne pour la durée entière du séjour (nombre de nuits sur place) pour tous les membres de la délégation officielle
 - des droits d'inscription de 9.00 € pour tous les membres de la délégation officielle
- L'union organisatrice peut demander le paiement anticipé de 50% du montant total dû par chaque Union.

- 2.4. Les frais de voyage et les services spéciaux sont à la charge des délégations.

- 2.5. Les personnes accompagnant leurs délégations payeront des droits journaliers qui seront établis par l'union organisatrice.

3. Accréditation

- 3.1. Chaque joueur devra présenter sa carte d'adhérent à son Union.
- 3.2. Une carte d'adhésion à une Union doit contenir les informations suivantes au minimum : nom, prénom, âge, photographie, club, signature personnelle.
- 3.3. Tous les joueurs et membres de l'encadrement devront fournir sur demande une carte d'identité officielle.
- 3.4. Les cartes d'adhésion et d'identité doivent être disponibles sur le lieu de compétition.

4. La Commission d'Arbitrage.

- 4.1. Seuls des arbitres officiellement enregistrés et qualifiés seront admis pour diriger les rencontres.
- 4.2. Les arbitres ne sont pas autorisés à remplir une autre fonction au sein de leurs délégations nationales respectives.
- 4.3. Le Comité d'organisation fournira aux arbitres le matériel technique nécessaire ainsi que les juges de ligne et les marqueurs.
- 4.4. La "Commission d'arbitrage" se compose de :
- Président de la Commission Technique CSIT
 - Secrétaire de la Commission Technique CSIT
 - Un arbitre tiré au sort parmi les arbitres des Unions participantes
 - Le responsable de la désignation des arbitres (pour des tâches de secrétariat)
- 4.5. Fonctions de la Commission d'arbitrage :
- Contrôle du statut technique des arbitres et de leur carte d'Union.



- Evaluation technique sur le terrain
- Désignation des arbitres des rencontres

5. La commission d'Appel

5.1. La "Commission d'Appel" se compose de :

- Président de la Commission Technique CSIT
- Secrétaire de la Commission technique CSIT
- Une personne parmi les Unions participantes : ce membre ne participera pas aux appels dans lesquels sa propre Union serait impliquée. Dans ce cas un autre représentant d'Unions sera tiré au sort.

5.2. La commission d'Appel prend place au début du championnat. Elle a pour fonction de recueillir les réclamations et de prendre les décisions nécessaires. Le plaignant doit écrire sa réclamation dans l'une des 2 langues officielles dans les trois heures après la fin du match concerné.

6. Récompenses

6.1. Les 3 premières équipes se verront attribuer une médaille avec ruban. Ces médailles doivent mesurer au moins 60 millimètres de diamètre et 2,5 millimètres de largeur. La date et le lieu du championnat devront apparaître sur une des faces de la médaille.

Chaque équipe se verra attribuer au maximum 14 médailles (joueurs, entraîneur, directeur technique), plus une pour le chef de délégation.

6.2. Réglementation pour l'attribution des médailles :

Equipe classée 1ère : Médaille d'or / Champion CSIT Volley-ball
Equipe classée 2ème : Médaille d'argent CSIT Volley-ball
Equipe classée 3ème : Médaille de bronze CSIT Volley-ball

6.3. Chacune des autres équipes se verra attribuer 1 médaille souvenir par personne (14 médailles (maximum) plus une pour le chef de délégation. Ces médailles devront avoir un diamètre d'au moins 50 millimètres. Une face de chaque médaille devra faire figurer le logo de la CSIT, l'autre côté devra faire figurer la date et le lieu du championnat.

6.4. Chaque arbitre se verra attribuer une médaille souvenir (mêmes caractéristiques que celles décrites au-dessus - § 6.3)

6.5. L'union organisatrice peut - si elle le souhaite - fournir d'autres récompenses ou souvenirs commémoratifs de l'événement, sans compter celles mentionnées dans cet article.

7. Réunion de la Commission Technique

7.1. La Commission Technique se réunit chaque année pendant le championnat. La réunion est préparée à l'avance par le président et le secrétaire de la Commission. Une convocation contenant la date et l'ordre du jour sera adressée à toutes les Unions au moins 3 mois avant la date prévue.

7.2. La réunion ci-dessus désignera les unions qui organiseront les championnats pendant les années à venir.



- 7.3. Le président et le secrétaire de la Commission Technique peuvent convoquer une réunion au cours du championnat chaque fois que nécessaire pour prendre des décisions.
- 7.4. À la fin du championnat, le dirigeant de l'union organisatrice fournira au président de la Commission Technique tous les documents relatifs à celui-ci (composition des équipes participantes, rapport, résultats, compte-rendus ...)

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- I. Le championnat ne durera pas plus de 5 jours sur place, en plus des 2 jours pour le voyage (jour d'arrivée, jour de départ).
- II. Pendant le championnat, chaque équipe jouera 4 matchs au moins et ne jouera pas plus de 2 matchs par jour.
- III. Aucune équipe ne jouera 2 matchs consécutifs sans un intervalle de 3 heures au minimum entre eux.
- IV. **Catégories d'âge :**
- championnat juniors : peuvent participer les joueurs et joueuses âgés de plus de 18 ans et de moins de 21 ans (à la date du début du championnat).
 - championnat seniors : peuvent participer les joueurs et joueuses âgés de 21 ans ou plus, les joueurs de la catégorie juniors sont acceptés.
- V. **Formules sportives du championnat**
- V.1. Avec 5 équipes participantes ou moins, la compétition se déroulera sous forme de championnat en deux phases (aller et retour).
- V.2. Avec 6 équipes participantes, la compétition se déroulera sous la forme d'un championnat à un seul tour.
- V.3. Si les équipes participantes sont plus de 12, il est possible de regrouper les équipes en deux niveaux séparés.
- V.4. Les règles de jeu internationales de volley-ball sont appliquées pour l'ensemble des matchs.
- V.5. Les matchs se jouent en 5 sets maximum (3 sets gagnants).
- VI. **Règles pour les championnats organisés en poules :**
- VI.1. Les Unions participantes seront réparties en poules en fonction de leur classement obtenu lors du dernier championnat de leur catégorie :
- le premier classé sera placé dans la Poule A
 - le second classé sera placé dans la Poule B
 - le troisième classé sera placé dans la Poule B
 - le quatrième classé sera placé dans la Poule C
 - ...et ainsi de suite (système serpentin)

A	B
1	2
4	3
5	6



VI.2. Si nécessaire, la répartition de départ des équipes participant pour la première fois sera déterminé par tirage au sort.

VI.3. Championnat à 7 équipes

- Deux poules respectivement de 3 et 4 équipes, en une seule phase (les équipes se rencontrent chacune une fois)
- Demi-finales : l'équipe classée première de chaque poule rencontre celle classée deuxième de l'autre poule
- Finales : les vainqueurs des demi-finales se rencontrent pour les places 1 et 2
- Places 3 et 4 : les perdants des ½ finales se rencontrent
- Places 5/6/7 : les équipes classées 3^{ème} de chaque poule rencontrent l'équipe classée 4^{ème} de la poule de 4
- Soit 16 matches au total.

VI.4. Championnat à 8 équipes

- Deux poules de 4 équipes, en une seule phase (les équipes se rencontrent une fois)
- Demi-finales : l'équipe classée première de chaque poule rencontre le deuxième de l'autre poule.
- Finales : les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour les places 1 et 2.
- Places 3 et 4 : Les perdants des ½ finales se rencontrent.
- Places 5 à 8 : les équipes classées troisième de leur poule rencontre le quatrième de l'autre poule.
- 20 matches au total.

VI.5. Championnat à 9 équipes

- deux poules respectivement de 4 et 5 équipes, en une seule phase (les équipes se rencontrent une fois)
- Demi-finales : les équipes classées premières de leur poule rencontrent le deuxième de l'autre poule.
- Finales : les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour les places 1 et 2.
- Places 3 et 4 : les perdants des ½ finales se rencontrent.
- Places 5 à 8 : les équipes classées troisième de leur poule rencontre le quatrième de l'autre poule.
- L'équipe classée cinquième de sa poule termine à la neuvième place.
- Soit 24 matches au total.

VI.6. Championnat à 10 équipes

- deux poules de 5 équipes, en une seule phase (les équipes se rencontrent une fois)
- Demi-finales : les équipes classées premières de leur poule rencontrent le deuxième de l'autre poule.
- Finales : les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour les places 1 et 2.
- Places 3 et 4 : les perdants des ½ finales se rencontrent.
- Places 5 à 10 : les équipes classées troisième de leur poule rencontre le quatrième de l'autre poule.
- Soit 29 matches au total.



VI.7. Championnat à 11 équipes

- deux poules de 4 équipes et une poule de 3 équipes en une seule phase (les équipes se rencontrent une fois)
- Les vainqueurs de chaque poule disputent une poule finale à 3 équipes pour l'attribution des places 1, 2 et 3.
- Les deuxièmes de chaque poule disputent une poule de 3 pour l'attribution des places 4,5, 6.
- Les troisièmes de chaque poule disputent une poule de 3 pour l'attribution des places 7, 8 et 9.
- Les équipes classées quatrièmes disputent une rencontre pour la 10ème et 11ème place.
- Soit 25 matches au total.

VI.8. Championnat à 12 équipes

- trois poules de 4 équipes en une seule phase (les équipes se rencontrent une fois)
- Les vainqueurs de chaque poule disputent une poule de 3 équipes pour l'attribution des places 1, 2 et 3.
- Les deuxièmes de chaque poule disputent une poule de 3 pour l'attribution des places 4,5, 6.
- Les troisièmes de chaque poule disputent une poule de 3 pour l'attribution des places 7, 8 et 9.
- Les quatrièmes de chaque poule disputent une poule de 3 pour l'attribution des places 10, 11 et 12.
- Soit 30 matches au total.

VII. Une feuille de match officielle (deux copies) sera utilisée pour tous les matches.

VIII. Des panneaux d'affichage bien placés seront installés à l'intérieur des lieux de compétition et si possible, dans tous les lieux d'hébergement.

IX. Règles pour l'élaboration des classements :

- La victoire vaut 2 points / la défaite vaut 1 point
- L'équipe vainqueur est celle avec le nombre de points maximum
- En cas d'égalité de points, la règle est celle de la meilleure différence entre les sets gagnés et perdus.
- En cas de différence de sets égale, la règle est celle du meilleur quotient sets gagnés sur sets perdus.
- En cas de quotient des sets égal, la règle est celle du meilleur quotient points gagnés sur points perdus.

X. Une réunion des arbitres aura lieu avant le début du championnat et, si possible chaque jour de la compétition avant le début des rencontres.

XI. Concernant toute règle non définie dans ce document, se référer aux Règles et Statuts de la CSIT.

